

- Retrait du CPE, assez d'atteintes au Code du travail.
- Dans la Fonction publique, STOP à la précarité, il faut une vraie loi de titularisation.
- Revalorisation des salaires dans le privé, dans le public.
- Il faut une meilleure répartition des richesses.

### ■ Démantèlement du Code du travail

Entre le Contrat Première Embauche (CPE) et le Contrat Nouvelle Embauche (CNE), tous les jeunes sans exception devront passer par une période de précarité au commencement de leur vie professionnelle.

L'un et l'autre permettent à l'employeur de se débarrasser du salarié pendant une période de deux ans sans qu'il ait à justifier sa décision. Le premier s'applique aux jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés, le second s'adresse à tout le monde dans les entreprises de moins de 20 salariés.

Joignez-vous à la mobilisation des jeunes, comme en 1994-95, nous pouvons gagner et obtenir le retrait de lois antisociales.

C'est l'avenir de nos enfants et l'espoir d'une société plus juste que nous devons défendre.



### ■ Assez d'inégalités au Conseil général de Seine Saint-Denis

Localement des actions ont été menées, une pétition a recueilli plus de 1000 signatures, pour dénoncer les pratiques envers les plus précaires d'entre nous.

L'employeur doit répondre favorablement aux demandes de revalorisation de salaires, aux intégrations des collègues de catégorie C sur poste vacant, et à la requalification en CDI des contrats à durée déterminée également sur poste vacant.

**Retrouvons-nous le 7 mars**  
dès 12 heures en Assemblée Générale  
du personnel, salle de conférences,  
immeuble Picasso

Manifestation intersyndicale à Paris le  
7 mars après-midi  
Départ collectif après l'assemblée  
générale  
Tous ensemble avec la jeunesse et  
dans la lutte